

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 16 (1954)
Heft: 12

Artikel: L'Association Suisse de propriétaires de tracteurs a 30 ans
Autor: Howald, Oskar / Kästli, Max / Leibundgut, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association Suisse de propriétaires de tracteurs a 30 ans

(16 décembre 1924—16 décembre 1954)

M. E. Schwaar,
Président central,
remercie

et exprime sa confiance
dans l'avenir de l'association.



30 ans se sont écoulés depuis la fondation de notre association. C'est le 16 décembre 1924 que se constituait le premier comité, présidé par Monsieur E. Fehr, de Karthaus/Ittigen, au Bürgerhaus, à Berne. A cette époque, le tracteur n'était pas, ou presque pas, connu de la plupart des agriculteurs et, pour beaucoup, cette machine ne devait jamais pouvoir remplacer la traction animale. Mais pensons au tracteur de ce temps passé ! Tracteur sans démarreur, sans relevage hydraulique, sans prise de mouvement, vitesses ne correspondant parfois pas aux travaux, et, pour comble, roues métalliques inutilisables sur route.

C'est à ceux qui, au début, ont défendu la cause du tracteur, machine dont on ne pourrait actuellement plus se passer, machine qui rend plus agréable et plus facile le travail de la terre et par conséquent le travail du paysan, c'est à ces pionniers, à ces hommes de l'avant-garde, que nous devons la belle organisation que nous représentons aujourd'hui. A ces prédecesseurs clairvoyants, nous disons merci et les assurons de toute notre reconnaissance.

Et aujourd'hui, qu'avons-nous à faire ? Pour répondre à cette question,

prenons simplement nos statuts. Nous y trouvons les tâches suivantes:

1. Développer l'emploi du tracteur, développer les connaissances de celui qui l'emploie, par des cours théoriques et pratiques, et par cela travailler plus économiquement.
2. Défendre les intérêts des propriétaires de tracteurs vis-à-vis des autorités, du commerce et des sociétés d'assurance. Je pense que peu nombreux sont ceux qui réalisent ce qui serait advenu à la position du tracteur agricole dans la nouvelle loi sur la circulation routière si l'association suisse n'avait pu être consultée (je veux dire: n'avait pas existé).

Il reste encore beaucoup à faire pour accomplir les tâches que nous nous sommes fixées. Je citerai simplement les plus importantes: la prévention des accidents et la normalisation des tracteurs, des outils portés et des moyens d'attelage ainsi que la formation de chefs de cours, qui sont encore en nombre insuffisant. Mais je ne veux pas m'étendre sur tant de questions que se posent sans cesse ceux qui cherchent le progrès et revenir à notre trentenaire.

A tous les membres qui nous sont fidèles, qui nous aident, qui ont confiance en leur association centrale, aux présidents et gérants des sections, qui tous mettent tant de zèle dans leurs fonctions et entretiennent de bonnes relations avec notre gérance; à tous ceux qui ont permis le développement magnifique de l'effectif de notre association, ce qui lui donne plus de poids pour nous défendre et parer aux attaques fréquentes dirigées contre le tracteur agricole, ceux que vous avez choisis pour mener votre barque vous disent merci.

Et maintenant un petit mot à ceux qui lisent notre périodique sans être membres. Ayant rappelé tout ce que l'association suisse fait également pour eux, je voudrais leur dire combien il nous serait agréable de les recevoir, afin que vis-à-vis des autorités, par exemple, nous puissions dire que l'association suisse représente tous les groupements cantonaux et tous les propriétaires de tracteurs agricoles.

En ce qui concerne notre périodique, il est un trait d'union entre les membres. Nous cherchons à le rendre toujours plus intéressant. Un merci anticipé à tous ceux qui nous adresseront un article relatant une trouvaille, le résultat d'un essai, leur point de vue de praticien. Cela rendrait notre journal plus intéressant encore.

Je m'en voudrais de ne pas parler de M. R. Piller, notre gérant, qui est l'âme de notre association, qui prend sa tâche très au sérieux et en connaissance de cause, tout en étant aimable et serviable avec chacun.

Président de votre association, je forme le vœu qu'elle continue à se développer, à grandir, et par conséquent à mieux servir ses membres, but que notre organisation s'est fixé.

Grâce à votre compréhension, grâce aussi à votre collaboration, c'est-à-dire à l'union qui en découle, j'ai confiance en l'avenir.

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée constitutive du 16 décembre 1924,
au Restaurant Bürgerhaus, à Berne.

L'assemblée comprend une cinquantaine de personnes. M. le colonel Fehr, de Kartause, ouvre la séance en prononçant quelques paroles de bienvenue.

Le bureau de l'assemblée pour cette journée est constitué. Il se compose de M. le colonel Fehr, président, et de M. O. Howald du Secrétariat des paysans suisses, secrétaire.

Le premier tractandum est développé par M. Franz Ineichen, du Sentenhof près Muri (AG), qui parle des tâches d'une association de propriétaires de tracteurs agricoles. Le rapporteur donne un aperçu des travaux préparatoires effectués en vue de la présente assemblée et remercie le Secrétariat des paysans suisses de sa collaboration lors de l'élaboration du projet des statuts. La nouvelle association a deux domaines d'activité devant elle: 1) l'exploitation rationnelle des tracteurs; 2) l'examen de mesures de nature économique à prendre à l'égard des autorités, etc.

1. Exploitation rationnelle des tracteurs. Bien des dommages et des ennuis consécutifs à l'exploitation du tracteur n'apparaissent qu'après un long usage ou une mise à contribution extraordinaire de la machine. L'agriculteur se trouve alors fort embarrassé s'il ne peut recourir aux conseils d'un service de renseignements agricoles techniques. Aussi est-il prévu que la nouvelle association, suivant en cela l'exemple de l'Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur, organisera des révisions annuelles. Il s'agira plus exactement: a) de l'inspection et de l'expertise des machines en vue de conseiller les conducteurs de tracteurs sur différentes mesures d'économie à prendre et sur la manière d'utiliser rationnellement les machines; b) de conseiller dans la question des instruments tractés et de leur équipement, ainsi que de mettre les propriétaires de tracteurs au courant des expériences faites et des innovations survenues dans la construction des tracteurs. On a tenté de laisser le soin de telles inspections aux fabricants et aux représentants. Il a été toutefois constaté que ces inspecteurs se montrent par trop partiaux dans leurs jugements. C'est pourquoi une inspection de caractère neutre, effectuée par une association, serait décidément préférable. Les inspecteurs en question pourraient aussi organiser des cours périodiques de révision pour les conducteurs de tracteurs et faire imprimer des instructions de service pour les divers types de machines.

2. Mesures économiques. Il s'agit de la défense des intérêts des propriétaires de tracteurs à l'égard des autorités de la police routière relativement aux taxes frappant les usagers de la route. La question des bandages des roues et de l'utilisation de la chaussée rentre dans cette catégorie d'intérêts. La nouvelle association pourrait aussi exercer une certaine pression sur les fabricants au sujet de la livraison de pièces détachées, de carburants, etc., ainsi que sur les compagnies d'assurance, au sujet des primes pour les accidents, la responsabilité civile, etc. Ces tâches obligent à certains frais. La finance d'entrée dans l'association étant de 10 francs, la cotisation annuelle pourrait être proportionnée à la puissance de la machine et atteindre un montant allant de 12 à 28 francs. Les inspections n'auront pas un caractère

obligatoire et devront être rémunérées. Le propriétaire en cause payera un dédommagement de 20 à 35 francs. Un effectif de 100 membres et une telle indemnité permettront de s'attaquer aux travaux les plus urgents.

Au cours de la discussion qui suit, M. le Dr K ö n i g, conseiller national, fait observer que la sauvegarde des intérêts des propriétaires de tracteurs à l'occasion des discussions autour de la future loi sur les véhicules à moteur représente une des tâches essentielles. La nouvelle loi fédérale en question contient de nombreuses dispositions qui ne cadrent pas avec l'exploitation des tracteurs. Aussi l'Union suisse des paysans a-t-elle adressé une requête à qui de droit dans le but d'obtenir que les tracteurs ne soient pas soumis aux dispositions de la nouvelle loi. Certaines dispositions seront pourtant nécessaires dans la suite. La commission des Chambres fédérales a tenu compte de ce désir dans une certaine mesure, étant d'avis que l'application de la dite loi doit prendre en considération le caractère spécial de l'exploitation des tracteurs. Lors de l'exécution de la nouvelle loi sur les véhicules à moteur, la première des tâches de l'association nouvellement constituée sera de prendre en mains la défense des intérêts des propriétaires de tracteurs. D'autre part, l'imposition des tracteurs est lourde. Dans plusieurs cantons, ils sont taxés d'après leur puissance (CV), comme les automobiles. Il en résulte une grosse dépense, du fait que les tracteurs ont en général une puissance élevée. La nouvelle association devra aussi s'occuper de cette affaire.

Personne ne demandant plus la parole, le président de l'assemblée fait procéder à un vote afin de décider la constitution de la nouvelle association. Cette proposition rencontre une approbation unanime. Le président passe alors à l'élection du comité et propose M. Ineichen, du Sentenhof près Muri (AG), comme président. Ce dernier est nommé comme tel en recueillant tous les suffrages. Les autres élus sont MM. Boudry, ingénieur à Marcellin; Fehr, major, de Karthause; Rösl - Frey, de Wartensee; S idler, de Rubigen et Beglinger, de Fey. Le 7e membre sera désigné ultérieurement en la personne d'un propriétaire de tracteur de la Suisse romande.

Les statuts viennent ensuite en discussion et sont approuvés à l'unanimité.

Au point de l'ordre du jour intitulé «Divers», M. le Dr Jordi demande des précisions sur la question des révisions. Le président déclare que le gérant a été pour le moment envisagé comme inspecteur. M. Boudry, ingénieur, fait connaître le programme y relatif. Par la suite, le gérant s'occupera de former des mécaniciens, domiciliés dans diverses régions, qui auront pour tâche d'effectuer sur place les réparations de tracteurs. Les agriculteurs sauront ainsi toujours à qui s'adresser sans de trop grands frais. Le mécanicien devra ensuite rédiger un court rapport à l'intention de la gérance pour indiquer l'état dans lequel la machine a été trouvée. M. Amryhn suggère d'inclure l'examen de l'huile dans le dit programme. Cette proposition est transmise au comité. MM. Witschi et Siegenthaler considèrent la question de l'imposition comme la plus importante. Ils doivent payer chacun 500 francs de taxe chaque année et suggèrent qu'il soit fait quelque chose dans ce domaine. Le président en prend acte et clôture la séance en formulant le vœu que les propriétaires de tracteurs présents fassent en sorte que tous les détenteurs de tracteurs de leur région entrent dans la nouvelle association afin qu'elle puisse accomplir les tâches qui lui sont dévolues. Fin de la séance: 15 h 30.

(Trad. R. Schmid)

Le secrétaire: Oskar Howald.

Coup d'œil en arrière à l'aide de chiffres

Les tableaux suivants et la représentation graphique fourniront une image de l'accroissement de l'effectif des membres des sections, par conséquent également de celui de l'association centrale. Nous donnons ainsi suite à un vœu exprimé par beaucoup depuis plusieurs années.

Effectif des membres des sections et de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs de 1925 à 1954

(au 31 décembre de chaque année)

Section	Année de fondation	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Argovie	1926	—	55	61	65	73	112	143	185	196	196
Deux-Bâles	1929	—	—	—	—	21	26	34	38	48	54
Berne	1926	—	20	51	94	102	134	135	130	156	140
Genève	1926	—	57	81	112	140	140	137	134	140	140
Lucerne	1924	31	33	46	52	52	57	61	59	65	113
Soleure	1930	—	—	—	—	—	32	43	50	53	37
Schaffhouse	1925	23	29	29	27	28	31	33	37	40	35
Thurgovie	1926	—	27	32	36	40	51	69	86	109	123
Vaud	1924	43	53	76	94	110	145	145	160	240	244
Zurich	1926	—	26	54	78	100	142	156	188	202	220
Total des membres des sect.		97	300	430	558	666	870	956	1067	1249	1302
Membres directs		46	76	19	20	4	19	26	28	29	27
Total des membres de l'ass. centrale	143	376	449	578	670	889	982	1095	1278	1329	
Augmentation	143	233	73	129	92	219	93	113	183	51	
Nombre de sections		3	8	8	8	9	10	10	10	10	10
Section	Année de fondation	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
Argovie	1926	201	208	525	537	382	406	402	391	304	302
Deux-Bâles	1929	54	53	62	71	97	113	113	114	116	122
Berne	1926	134	152	207	211	225	388	278	266	363	328
Jura Bernois	1942	—	—	—	—	—	—	—	55	55	57
Fribourg	1942	—	—	—	—	—	—	—	193	197	197
Genève	1926	140	150	159	170	170	175	390	418	418	1)
Neuchâtel	1942	—	—	—	—	—	—	—	72	86	83
Lucerne	1924	129	158	247	251	268	270	336	386	321	310
Soleure	1930	37	41	68	97	100	97	103	94	107	120
Schaffhouse	1925	35	42	45	67	85	89	130	124	159	162
St-Gall	1938	—	—	—	76	108	129	124	124	124	121
Tessin	1942	—	—	—	—	—	—	—	53	65	65
Thurgovie	1926	125	127	191	340	360	350	387	382	337	329
Vaud	1924	288	308	322	639	643	745	617	627	629	1)
Zoug	1941	—	—	—	—	—	—	30	30	37	25
Zurich	1926	218	218	340	542	625	751	787	817	839	835
Total des membres des sect.		1361	1457	2166	3001	3063	3513	3697	4146	4157	3056
Membres directs		27	28	129	53	71	71	47	33	35	74
Total des membres de l'ass. centrale	1388	1485	2295	3054	3134	3584	3744	4179	4192	3130	
Augmentation	59	97	810	759	80	450	160	435	13	-1062	
Nombre de sections		10	10	10	11	11	11	12	16	16	14

1) Sortie de l'association centrale le 31.12.1943.

Section	Année de fondation	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Argovie	1926	330	311	576	584	622	997	940	1056	1123	1470
Deux-Bâles	1929	106	113	122	129	132	136	135	377	372	377
Bâle-Campagne	1945	105	105	166	182	210	231	240	377	372	377
Berne	1926	340	397	582	707	980	1114	1249			
Jura Bernois	1942	40	57	61	60	59	63	76	78	79	101
Fribourg	1942	197	223	219	229	194	287	402	742	991	1118
Genève	1926	—	—	—	—	—	—	—	—	—	353
Grisons	1946	—	13	17	21	14	24	25	31	31	32
Neuchâtel	1942	83	69	69	71	86	101	106	106	109	168
Lucerne	1924	336	371	401	469	514	500	579	586	616	628
Soleure	1930	124	167	189	213	269	283	285	306	321	343
Schaffhouse	1925	178	189	212	224	240	294	391	406	458	500
Schwyz	1950	—	—	—	—	—	125	139	136	104	72
St-Gall	1938	135	166	164	221	292	396	389	409	496	538
Tessin	1942	63	58	55	55	63	109	139	159	159	134
Thurgovie	1926	349	398	490	545	621	644	663	887	879	910
Valais	1951	—	—	—	—	—	—	77	106	99	102
Zoug	1941	25 ²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Zurich	1926	891	1035	1178	1350	1571	1755	1970	2062	2451	3155
Total des membres des sect.	3302	3672	4501	5060	5867	7059	7805	8989	10250	12174	
Membres directs	75	62	65	45	31	17	17	17	17	17	17
Total des membres de l'ass. centrale	3377	3734	4566	5105	5898	7076	7822	9006	10267	12191	
Augmentation	247	357	832	539	793	1178	746	1184	1261	1924	
Nombre de sections	15	15	15	15	15	16	16	16	16	17	

Les plus étroits collaborateurs

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (ASPT)

Répondant à un désir souvent exprimé, nous donnons ci-après la liste des collaborateurs anciens et actuels de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (ASPT):

Présidents centraux:

- | | |
|--|---|
| Président de l'assemblée constitutive: | Fehr E., Karthause (16.12.1924) |
| 1. Président central: | Ineichen F., Muri (16.12.1924—24.1.1930) |
| 2. Président central: | Sidler A., Lucerne (24.1.1930—17.5.1942)
(11.7.1943—4.6.1948 et président d'honneur) |
| 3. Président central: | Leibundgut H., St. Urban (17.5.1942—11.7.1943) |
| 4. Président central: | Rütschi H., Zurich (11.7.1943—23.6.1946) |
| 5. Président central: | Ineichen F., Muri (23.6.1946—19.12.1952)
(19.12.1952—12.4.1953 et président d'honneur) |
| 6. Président central: | Schwaar E., Areuse (19.12.1952) |

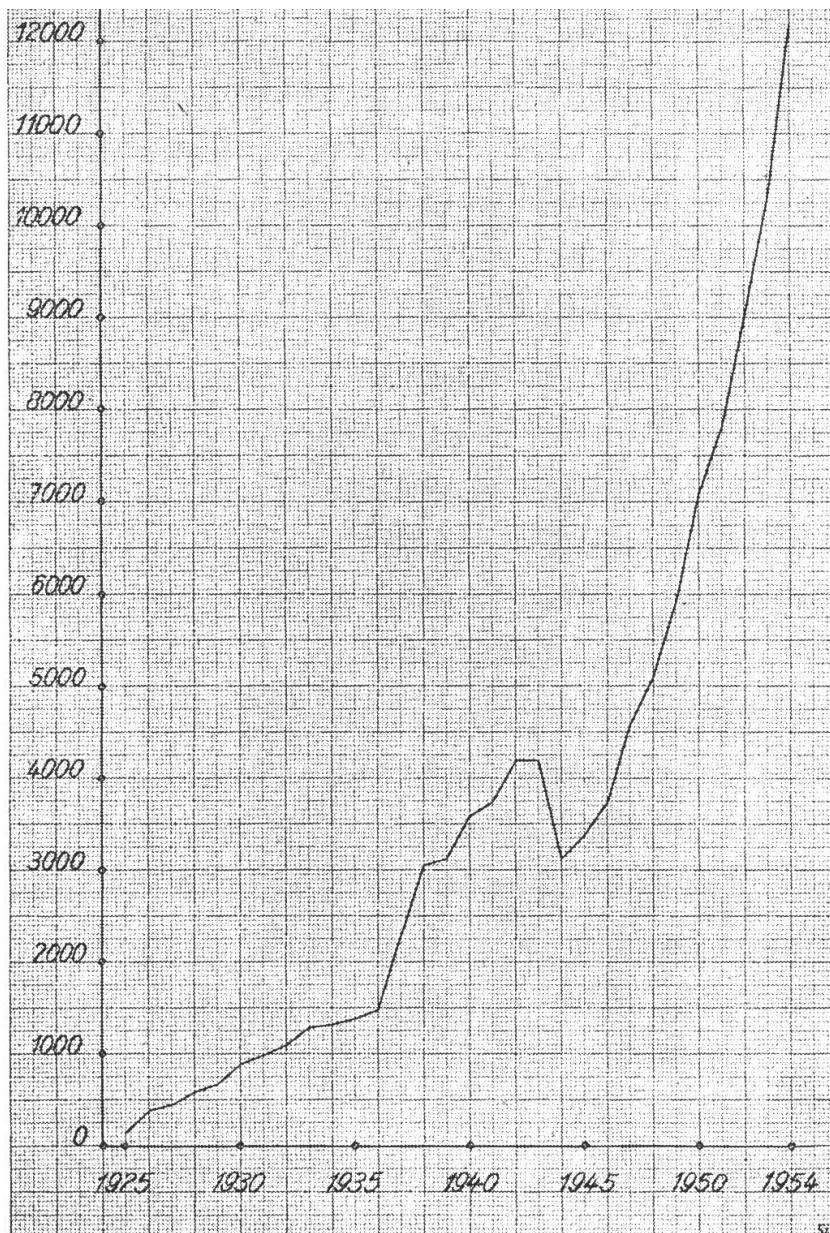
Gérants de l'ASPT:

- Secrétaire de l'assemblée constitutive: Howald O., ing.-agr., Brougg
1. Gérant: Beglinger H., Fey (16.12.1924—1.1.1927)
2. Gérant: Ineichen F., Muri (1.1.1927—17.3.1929)
3. Gérant: Sidler A., Lucerne (17.3.1929—31.8.1943)
4. Gérant: Piller R., Brougg (1.9.1943)

Effectif des membres

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

Année:	Effectif des membres:	Augmentation:
1925	143	143
1926	376	233
1927	449	73
1928	578	129
1929	670	92
1930	889	219
1931	982	93
1932	1095	113
1933	1278	183
1934	1329	51
1935	1388	59
1936	1485	97
1937	2295	810
1938	3054	759
1939	3134	80
1940	3584	450
1941	3744	160
1942	4179	435
1943	4192	13
1944	3130	-1062
1945	3377	247
1946	3734	357
1947	4566	832
1948	5105	539
1949	5898	793
1950	7076	1178
1951	7822	746
1952	9006	1184
1953	10267	1261
1954	12191	1924



Membres actuels du comité directeur:

Schwaar E., Areuse (1952)
 Baumer J., Herten (1949)
 Laufer F., Zurich (1943)

Marmy J., Estavayer-le-Lac (1952)
 Nussbaumer S., Riehen (1946)
 Piller R., Brougg (1943)

Membres actuels du comité central:

Schwaar E., Areuse, président (1942)
 Laufer F., Zurich, vice-président (1942)
 Baumer J., Herten (1949)
 Cattori L., Camorino (1949)
 Constantin M., Sion (1951)
 Eichenberger E., Beinwil am See (1952)
 Frizzoni G. C., domaine de Schauenstein,
 près Thusis (1946)
 Grélat J., Porrentruy (1950)

Grunder A., Niederwangen (1954)
 Keller O., Schleitheim (1942)
 Marmy J., Estavayer-le-Lac (1949)
 Mettler K., Reichenburg (1950)
 Pottu G., Malval-Dardagny (1954)
 Rey K., Neu-St. Johann (1954)
 Sury R., Riedholz (1954)
 Troxler J., Mauensee (1952)
 Wüthrich S., Reigoldswil (1949)

Membres actuels de la commission technique:

Frizzoni G. C., Thusis, président (1952)
 Fritschi H., Zurich (1952)
 Keller O., Schleitheim (1943)

Nussbaumer S., Riehen (1943)
 Piller R., Brougg (1943)
 Schwaar E., Areuse (1943)

Vérificateurs des comptes:

Beck A., Grafenhusen (1952)
Haefeli H., Brougg (1946)

Siegenthaler E., Moerigen (1949)

Présidents et gérants des sections:**Présidents :****Argovie**

Ineichen F., Muri (1926—1952)
Eichenberger E., Beinwil am See (1952)

Gérants :

Oswald B., Bunzen (1926—1928)
Koch K., Buttikon (1928—1946)
Ineichen J., Bunzen (1946)

Deux-Bâles (ancienne section)

Balmer P., Liestal (1929—1934)
Nussbaumer S., Riehen (1934—1946)
Gerber H., Schweizerhalle (1946—1952)

Mlle. Wüthrich E., Liestal (1929—1947)
Hafner F., Augst (1947—1952)

Deux-Bâles et environs (section actuelle)

Wüthrich S., Reigoldswil (1952)

Fricker E., Liestal (1952—1954)
Preiswerk H., Reigoldswil (1954)

Bâle-Campagne

Brodbeck F., Liestal (1945—1949)

Wüthrich S., Reigoldswil (1952)

(fusionna avec la section (ancienne) des Deux-Bâles le 16.2.1952)

Fricker E., Liestal (1945—1952)

Berne

Sidler A., Rubigen (1926—1929)

Kästli M., Münchenbuchsee (1929—1954)

Grunder A., Niederwangen (1954)

Hauser H., Berne (1926—1933)

Christen E., Munsingen (1933)

Jura Bernois

Salomon H., Courtedoux (1942—1950)

Grélat J., Porrentruy (1950)

Cavillier J., Porrentruy (1942—1944)

Barthoulot J., Porrentruy (1944—1950)

Cattin N., Alle (1950)

Fribourg

Robadey P., Marsens (1942—1949)

Marmy J., Estavayer-le-Lac (1949)

Piller R., Fribourg (1942—1943)

Baeriswil N., Fribourg (1943—1948)

Gisler A., Fribourg (1948—1951)

Sudan H., Fribourg (1951)

Genève

Revaclier D., Satigny (1926—1940)

Picot E., Versoix (1940—1948)

Dethurens J., Laconnex (1948—1954)

Pottu G., Malval (1954)

(De 1944—1953, ne fit pas partie de l'association centrale en tant que section)

Lambery C., Satigny (1926—1942)

Margand E., Vésenaz (1942—1954)

Secrétariat agricole, Genève (1954)

Grisons

Frizzoni G. C., Thusis (1946)

Les travaux de secrétariat sont assumés par le secrétariat central, à Brougg

Lucerne

Röösli F., Warthensee (1925—1929)

Amrhyn O., Ruswil (1929—1931)

Helfenstein B., Sempach (1932—1935)

Leibundgut H., St. Urban (1936—1952)

Troxler J., Bognau (1952)

Amrhyn O., Ruswil (1925—1928)

Beck A., Grafenhusen (1929)

Présidents :

Neuchâtel

Schwaar E., Areuse (1942)

Soleure

Jäggi A., Fulenbach (1930)

Brodbeck F., Granges (1931—1943)

Keller J., Gretzenbach (1943—1949)

Meier V., Kestenholz (1949—1954)

Sury R., Riedholz (1954)

Schaffhouse

Tappolet A., Gennersbrunn (1925—1942)

Keller O., Schleitheim (1942)

St-Gall

Eichenberger R., Salez (1938—1954)

Rey K., Neu St. Johann (1954)

Thurgovie

Fehr E., Karthause (1926—1943)

Reutlinger H., Altnau (1943—1944)

Fritschi M., Mullheim (1944—1947)

Baumer J., Herten (1947)

Schwyz

Mettler K., Reichenburg (1950)

Tessin

Zanetti G., Magliaso (1942—1949)

Cattori L., Camorino (1949)

Valais

Constantin M., Sion (1951)

Zoug

Zimmermann J., Cham (1941—1945)

(fusionna avec la section de Lucerne en 1945)

Zurich

Hegetschweiler E., Ottenbach (1926—1934)

Schurter E., Benken (1934—1942)

Laufer F., Zurich (1942)

Gérants :

Roethlisberger M., Wavre (1942—1953)

Rossier H., Cernier (1953)

Jäggi A., Fulenbach (1930)

Brodebeck F., Granges (1931—1942)

Keller J., Gretzenbach (1942—1943)

Wyss H., Fulenbach (1943—1946)

Geiser P., Granges (1946)

Tappolet A., Gennersbrunn (1925—1942)

Keller O., Schleitheim (1942—1950)

Hatt K., Schaffhouse (1950)

Frauenknecht A., Zuberwangen (1938)

Fehr E., Karthause (1926—1936)

Gubler A., Altenklingen (1936—1949)

Gentsch J., Oberneunforn (1949)

Gassmann E., Baech (1950—1952)

Föhn X., Pfäffikon (1952)

Quadri A., Bellinzona (1942)

Widmer F., Sion (1951)

Knüsel J., Oberwil (1941—1945)

Laufer F., Zurich (1926—1942)

Rütschi H., Zurich (1942—1946)

Wegmann H., Bisikon (1946)

A l'occasion de la nouvelle année

nous présentons à nos membres, abonnés, collaborateurs et amis, ainsi qu'à toutes les Maisons qui insèrent dans notre périodique

nos vœux les plus cordiaux pour l'année 1955

Par la même occasion, nous remercions tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance au cours de l'année écoulée. Nous osons espérer qu'unis dans l'effort, nous ferons un nouveau pas vers le développement raisonnable de la motorisation et de la mécanisation de l'agriculture.

Association suisse de Propriétaires de Tracteurs:

Le comité central.

Le comité directeur.

La rédaction.

La régie des annonces.



Membre du comité central et président de section durant 25 ans

par M. Kaestli, Munchenbuchsee

Dans le numéro d'octobre du «Tracteur», la rédaction demandait aux fondateurs des sections et aux plus anciens membres de raconter leurs souvenirs des premières années d'existence de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs. Etant un des plus anciens membres et membre d'honneur de l'association centrale, c'est très volontiers que je donne suite à ce vœu et que je parlerai un peu du passé, du présent et de l'avenir de l'organisation.

Pour les plus âgés d'entre nous, qui ont encore cultivé la terre sans l'aide du tracteur, ce fut une surprise de lire un jour dans la presse agricole que les paysans étaient invités à participer à l'assemblée constitutive d'une association suisse de propriétaires de tracteurs, alors qu'on comptait à peine 200 tracteurs en service dans toute la Suisse. Quand on parlait d'associations — et particulièrement d'associations agricoles —, on avait coutume, à ce moment-là, d'assister tout d'abord à la création de groupements isolés qui fusionnaient éventuellement dans la suite pour devenir une association. Les propriétaires de tracteurs ont fait le contraire, en fondant une association suisse, à Berne, le 16 décembre 1924. À part le syndicat lucernois des propriétaires de tracteurs, il n'existe encore aucune organisation régionale à cette époque-là. Ce fut justement cette jeune section — la première — qui fut la promotrice de la création de l'association centrale. Le but de cette dernière devait être en tout premier lieu de fonder des sections dans tous les cantons; elles seraient épaulées et aidées de toutes manières par le comité de l'association centrale.

On ne s'étonnera pas que la section bernoise, forte de 20 membres, ait vu le jour déjà deux années plus tard, soit en 1926. Un Bernois, Alfred Sidler, de Rubigen, fut en effet un des fondateurs et des membres du comité de l'association centrale. Le soussigné se trouvait également au nombre des

fondateurs et fut élu membre du comité central — dont il fit partie jusqu'au printemps 1954 — en même temps que Sidler et avec d'autres.

Cela mènerait trop loin d'énumérer tout ce qu'il a fallu accomplir pour faire de la petite section bernoise des débuts la puissante organisation qu'elle est aujourd'hui et qui compte plus de 2000 adhérents. La lutte fut longue et pénible. Il fallut s'occuper dans les premiers temps d'affaires fiscales, de l'obtention de pièces détachées à prix réduits, de la conclusion de contrats d'assurance-responsabilité civile et de l'organisation de cours. Pour les autorités cantonales, le tracteur représentait quelque chose de nouveau et ce «véhicule» n'était même pas mentionné dans la législation cantonale en matière d'automobiles. La réglementation de l'emploi et de l'imposition des tracteurs nous donna énormément de travail. Dans le canton de Berne, le fait que le chef du Département cantonal de justice et police de ce temps-là ait été un grand ami des chevaux en tant que Jurassien, contribua à rendre les choses plus difficiles du fait qu'il montra peu ou pas de compréhension à l'égard de ce nouveau véhicule à moteur. Une autre circonstance qui compromit l'aboutissement de nos revendications fut que ces temps de crise virent l'apparition d'autos à bon compte sur le marché. Ces autos furent transformées par les spécialistes en véhicules dits «autotracteurs», lesquels pouvaient être vendus à bas prix. Les autotracteurs ne satisfaisaient en général pas aux exigences techniques et roulaient trop vite. Cela eut pour résultat que le gouvernement bernois édicta de nouvelles dispositions concernant l'équipement et le domaine d'utilisation des tracteurs, limitant leur vitesse à 15 km à l'heure. Il fallut bien des efforts, et en particulier l'intervention de quelques représentants des agriculteurs au Grand Conseil, pour que l'on arrive à une solution satisfaisante dans ce domaine.

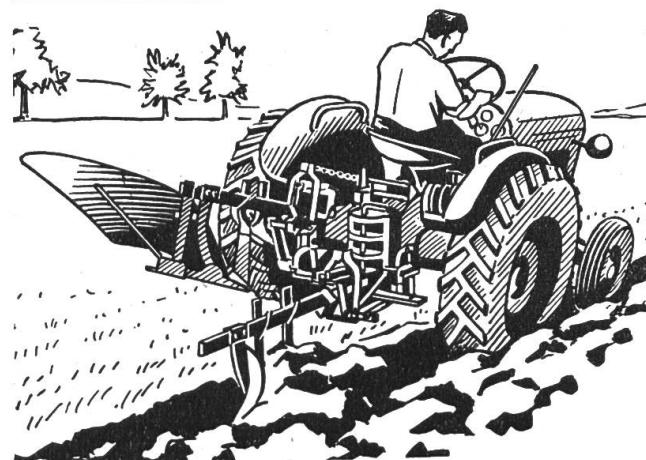
Beaucoup de temps et de papier fut gaspillé au cours de ces années des débuts — aussi bien dans l'association centrale que dans notre section —, notamment pour l'engagement de mécaniciens attitrés de l'association, pour l'obtention de pièces détachées au rabais, pour la conclusion d'arrangements de faveur en matière de réparations, etc. Tout cela se montra la plupart du temps sans valeur pratique et irréalisable. Ces années de crise, où l'on vit une stagnation des ventes, la baisse des prix et le chômage, furent dans l'ensemble également de mauvaises années dans l'histoire du développement de l'association centrale. Les propriétaires de tracteurs non-sociétaires payaient le pétrole acheté à des fournisseurs indépendants de trusts moins cher que celui livré par les fournisseurs attitrés de l'association. Le prix du pétrole baissa de 30 à 18 centimes et les rentrées des ristournes dans la caisse diminuèrent en proportion. M. Beglinger était alors le seul chef de cours, de sorte qu'une extension de l'activité des cours ne pouvait être envisagée. Nous offrions trop peu à nos membres; les avantages étaient trop peu importants pour qu'ils restent fidèles à l'association. L'effectif des sociétaires recula plutôt qu'il n'augmenta. Un nouveau gérant fut nommé à la

tête de la section bernoise en la personne de M. Christen. Mais, malgré son activité et son initiative, il demeura également impuissant face à cet état de choses. La cotisation annuelle fut abaissée de 10 à 8 francs, à titre d'essai, et l'on alla même jusqu'à 6 francs dans la suite. Ces mesures furent toutefois de peu d'utilité on ne servirent même à rien. L'effectif des membres ne s'accroissait que très lentement; en 1936, soit 10 ans après la fondation de la section, il n'était que de 120 unités.

Cependant, malgré toutes ces difficultés, nous n'avions pas le droit de jeter le manche après la cognée. Nous nous trouvions devant de nouvelles tâches qui attendaient une solution immédiate. Les nombreuses démonstrations de bandages pour roues de tracteurs qui furent organisées tant sur le plan cantonal que fédéral virent l'apparition progressive du pneumatique, du pneu à basse pression. Ce progrès, riche de conséquences, donna un nouvel essor au tracteur. D'autre part, la section bernoise décida à ce moment-là d'engager un agent recruteur pour trouver de nouveaux membres. Le contact personnel avec les propriétaires de tracteurs se montra fructueux et nous valut une réjouissante augmentation de notre effectif. Le comité central, de son côté, institua une commission technique, dont le chef fut M. Beglinger. Il devait assister tous ceux qui demandaient conseil.

Cependant, le plus grand succès qui a été enregistré alors, et le plus durable, fut la parution en 1938 du périodique de l'association centrale, «Le Tracteur», comme suite à une décision du comité central. On peut dire sans exagération que ce périodique s'est acquis un renom enviable au cours des années et qu'il peut être qualifié de revue suisse d'avant-garde dans le domaine du machinisme agricole. Le comité central était ainsi en mesure d'offrir à son tour quelque chose aux sections et aux membres. Le succès ne se fit pas attendre, c'est-à-dire que l'effectif des membres subit un accroissement important dans toutes les sections.

Puis vint la guerre et ses conséquences: rationnement des carburants, réquisition des tracteurs utilisables et des chevaux, transformation des trac-



La nouvelle charrue portée

ALTHAUS - „DOMINUS“

fait ses preuves. Ses possesseurs sont enthousiasmés du beau travail qu'elle fournit. Le nouveau dispositif de relevage (brevet déposé) dispense d'en avoir un hydraulique ou à main. Faites réserver dès maintenant une charrue portée „DOMINUS“ pour le printemps! Demandez offres et prospectus, sans engagement.

Représentant pour
la Suisse romande:
Robert Favre
machines agric.
Payerne

ALTHAUS+CO 
PFLUGFABRIK ERSIGEN

teurs pour la marche au gaz de bois, extension des cultures, etc. C'est alors, et seulement alors, que les écailles tombèrent des yeux des autorités. Elles se félicitèrent de ce que les propriétaires de tracteurs étaient organisés. On pouvait ainsi parler et traiter avec eux. L'extension des cultures prévue par le plan Wahlen ne put être réalisée que grâce à l'important accroissement du nombre des tracteurs. Quelques années avant la dernière guerre, les constructeurs de tracteurs commencèrent à tenir de plus en plus compte des conditions particulières de l'agriculture et l'on créa des types de machines plus maniables et plus adaptables. Des communautés de travail virent le jour, auxquelles la Section de la production agricole assigna des tâches spéciales. Puis, au début de la guerre, environ 3000 tracteurs furent transformés pour la marche au gaz de bois. Ceux qui, dans ces temps difficiles, ont fait modifier leur tracteur, méritent la reconnaissance de toute la population pour les grands sacrifices pécuniaires faits dans l'intérêt général.

De 1943 à 1945, le comité central s'acquitta de tâches relevant de l'économie de guerre. Assisté d'experts, il procéda au contrôle des gazogènes montés sur les tracteurs agricoles et fournit l'instruction nécessaire aux conducteurs de tracteurs.

Une mesure radicale fut prise par le comité central pendant la guerre, soit la suppression du cumul des charges de président et de gérant. Cette séparation des tâches produisit des effets heureux dans toutes les sections. La collaboration entre présidents et gérants se révéla agréable et profitable. Les séances du comité central et les assemblées générales profitèrent aussi de ce changement, d'une manière générale. Depuis lors, les différents travaux de l'association sont beaucoup mieux préparés et donnent moins lieu à d'ennuyeuses discussions. L'association centrale tient les présidents et gérants des sections constamment au courant par l'envoi de circulaires. A cet égard, il serait peut-être indiqué de publier dans le «Tracteur» de plus nombreux communiqués concernant l'activité de l'association, les gérants des sections ne disposant souvent pas du temps nécessaire pour renseigner eux-mêmes. Si les circonstances particulières des années de guerre, telles que le rationnement des carburants, la pénurie de pneus, le service militaire, etc., ont plus ou moins entravé l'activité de plusieurs sections et même de l'association centrale, cette activité reprit avec d'autant plus de force dans les premières années de l'après-guerre. Ce fut la période de la haute conjoncture, mais aussi celle de l'exode rural vers les villes, ce qui provoqua une intensification de la mécanisation et de la motorisation dans l'agriculture. Tout cela représenta un accroissement de travail pour les comités et les gérants des sections, et ce fut surtout le cas lors du développement de l'activité des cours. Dans ce domaine particulier, le gérant actuel de l'association centrale accomplit heureusement un travail anticipé en prévoyant en 1947 la formation de chefs de cours au moyen de cours d'instruction. L'organisation de cours par les sections s'en trouva facilitée. Il veilla également à ce que des films et du matériel de démonstration soient à disposition pour ces cours. Ce matériel

aida beaucoup les participants aux cours à acquérir plus aisément les connaissances nécessaires.

Après 30 années d'existence, l'association centrale et ses sections reposent aujourd'hui sur une base solide et nous pouvons nous réjouir de l'importance qu'elle a prise. L'Association suisse de propriétaires de tracteurs est devenue une organisation qui compte et jouit de la considération générale jusque dans les hautes sphères. En jetant un regard rétrospectif sur les buts fixés à l'origine, on constate avec satisfaction que la majeure partie en a été réalisée. L'association centrale a encore devant elle la solution définitive de grandes tâches, telles que l'obtention d'essence à prix réduit pour les moteurs utilisés dans l'agriculture, la reconnaissance de la position spéciale du tracteur agricole dans la nouvelle loi sur la circulation routière ainsi que la normalisation de l'arrière du tracteur. Mais de nombreuses tâches attendent également les sections, en tout premier lieu le lancement de nouvelles campagnes de propagande en vue de l'amélioration de la discipline routière et du développement de la prévention des accidents. Ces deux derniers points ne doivent pas être sous-estimés par les comités des sections. On ne doit pas oublier qu'il dépendra essentiellement du comportement des conducteurs de tracteurs sur la voie publique et de la fréquence de l'implication de tracteurs dans des accidents de la route que la position spéciale dont jouissent les tracteurs agricoles ainsi que leurs conducteurs aux termes de la loi sur les véhicules à moteur en vigueur puisse être «sauvée» ou non et garantie également dans la nouvelle loi sur la circulation routière.

Ayons toujours présent à l'esprit que la lutte contre les causes d'accidents est une des plus hautes tâches de l'association centrale et des sections. Lorsqu'il est possible de mener à bonne fin de telles tâches, il devient également possible de décider les derniers «indépendants» à se joindre à nous et de pouvoir ainsi mieux serrer les rangs. Ce n'est pas en baissant le montant des cotisations qu'une association gagne de nouveaux membres, mais bien en déployant davantage d'activité et en servant mieux «le client». Afin de venir à bout de telles tâches, il est nécessaire d'avoir avant tout des gérants capables et dynamiques. Aussi ne pourra-t-on jamais assez recommander aux sections d'attacher la plus grande importance au choix de tels hommes dont dépendent essentiellement l'existence et le développement de la section.

Malgré la mécanisation et la motorisation accélérées de notre agriculture au cours des dernières années, la technique progresse irrésistiblement et elle ne peut pas s'arrêter. L'époque actuelle est celle de la machine. Il n'y a absolument aucun sens à vouloir regimber là contre et s'en irriter. Si l'Association suisse de propriétaires de tracteurs et ses sections réussissent à s'adapter à cette évolution constante, elles pourront regarder l'avenir avec confiance.
Max Kästli.

Münchenbuchsee, octobre 1954.

(Trad. R. Schmid)

C'est avec satisfaction et reconnaissance que nous pouvons jeter un regard rétrospectif sur les '30 années d'activité de l'association



Donnant suite au vœu exprimé par le gérant, j'aimerais, moi aussi, rappeler quelques anciens souvenirs en rédigeant un petit article pour le numéro du «Tracteur» qui paraîtra au moment du 30e anniversaire de la fondation de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs. Dans un article publié récemment dans le «Tracteur» (no. 9/54) par H. Beglinger, et intitulé «Les débuts du tracteur agricole en Suisse», mon beau-père A. Liechti et moi sommes mentionnés comme les premiers «tractoristes». Je ne veux pas parler des raisons qui ont poussé à la motorisation déjà à cette époque-là, M. Beglinger l'ayant fait de manière suffisante dans son article. Comme jeune agriculteur, il travaillait alors dans mon exploitation et c'était une de ses occupations favorites que de participer aux courses d'essai avec les tracteurs que nous avions construits nous-mêmes.

Dénormes progrès ont été réalisés depuis 1914. Quand je travaille aujourd'hui avec un tracteur à moteur Diesel pourvu d'une charrue portée et d'une herse à moteur latérale, je pense avec mélancolie à toutes les difficultés et à tous les problèmes que nous avons eus à résoudre avec nos premiers tracteurs. Mais l'évolution actuelle n'est pas sur le point de s'arrêter, car maints problèmes attendent encore leur solution.

C'est avec satisfaction et reconnaissance que nous pouvons jeter un regard en arrière sur les 30 années d'activité de notre association. Nous devons beaucoup au labeur et à la ténacité des deux présidents centraux F. Ineichen et A. Sidler. Ils ont su comment représenter l'association de la juste manière, tant vis-à-vis des autorités que vis-à-vis des différentes organisations, et prendre la défense de ses intérêts — ce que fait d'ailleurs encore aujourd'hui, avec habileté et persévérance, notre infatigable gérant R. Piller.

Espérons qu'il sera possible d'obtenir une réduction des droits de douane — réduction justifiée —, pour l'essence utilisée à des fins agricoles et de

maintenir la position spéciale du tracteur agricole dans la nouvelle loi sur la circulation routière. Il reste également à espérer que l'on ne piétine plus dans la question de la normalisation des tracteurs et des instruments portés, que nous demandons depuis plus de 15 ans, et qu'elle progresse rapidement.

C'est dans ce sens que je souhaite de la prospérité et une activité fructueuse à notre association, ainsi qu'à ses sections, en regardent vers l'avenir avec confiance.

(Trad. R. S.)

H. Leibundgut, St-Urbain.

Quels sont les articles du «Tracteur» qui intéressent les jeunes ?

Les nouveautés techniques éveillent le plus d'intérêt

Ce qui intéresse surtout, dans le domaine de la construction des tracteurs, ce sont les innovations techniques. Dénormes progrès ont été accomplis dans l'espace de peu de temps. Il suffit par exemple de penser aux récents tracteurs à usages multiples qui viennent de faire leur apparition sur le marché. Toutes ces nouveautés vont alléger de beaucoup le travail souvent pénible du paysan.

A qui incombe pour ainsi dire la charge peu facile d'introduire avec un certain succès les innovations dans la pratique, si ce n'est à une publication professionnelle technique de valeur ? A cet égard, nous pouvons tresser une couronne à l'intention de notre périodique «Le Tracteur». Il nous signale en effet bien plus rapidement que les autres revues professionnelles les nouveautés techniques de Suisse et de l'étranger, et cela de manière tout-à-fait neutre, en accompagnant les textes d'illustrations. Cela ne représente-t-il pas une tâche des plus utiles ? Combien de fois ce qui paraissait difficile est devenu clair en lisant un article !

Disons avant tout que ce qui nous intéresse particulièrement, nous les jeunes, ce sont les machines agricoles qui allègent le travail et font baisser les frais. La main d'œuvre fuit de plus en plus les campagnes. Les vides créés doivent être remplacés par des machines, et cela à un double point de vue: d'abord pour suppléer aux bras qui manquent, puis afin de rendre le métier de paysan plus attrayant. Grâce à l'aide des machines, le travail de l'homme de la terre devient plus supportable. Cela exige par contre beaucoup d'organisation et de connaissances techniques, particulièrement de la part des jeunes.

Les connaissances techniques nécessaires ont été de tout temps fournies aussi bien que cela fut possible par le périodique de notre association.

Aujourd'hui, les tracteurs représentent un capital considérable et jouent un rôle essentiel dans la rentabilité d'une exploitation agricole. Quelles sommes énormes on pourrait épargner en entretenant correctement les machines ! Tous les possesseurs de tracteurs sont heureux de se faire donner des indications de compréhension facile qui servent à augmenter le rendement de leur machine. On a eu la bonne idée de cesser de faire des mystères avec les moteurs. Le profane, qui doit aussi «casquer», en fin de compte, a droit à être instruit sur la façon correcte de donner des soins et d'effectuer de petites réparations au tracteur ou aux machines agricoles. Les craintes que l'on aille trop loin à cet égard ne sont pas justifiées. Le détenteur d'un tracteur est toujours prêt à lire avec intérêt les articles qui paraissent dans le périodique sur l'utilisation des tracteurs.

Encore un mot en terminant: la rédaction de notre organe en aura certainement eu quelquefois «plein le dos» de parler exclusivement du tracteur, au cours des 16 années de son existence; eh bien ! qu'aura-t-elle fait ? Elle aura probablement parlé d'un autre sujet. Pour nous, propriétaires de tracteurs, c'est la même chose; quand nous avons assez de nos machines, que faisons-nous ? Nous sommes poussés à repenser à ce qui domine toute la technique, c'est-à-dire au facteur humain, au paysan. Dans un certain sens, il est pareil à un roi. Ne règne-t-il pas sur toutes ses machines ? Certainement, puisque lorsque ce n'est pas le cas, il devient lui-même une machine, un matérialiste. Et cela ne doit pas être la fin finale de la technique moderne, sinon elle nous deviendra fatale, tôt ou tard.

S'il m'est encore permis de formuler un vœu à l'intention de la rédaction du «Tracteur» au seuil de la quatrième décennie, ce sera le suivant: faites aussi une pause, de temps à temps, et parlez quelquefois de l'homme, au lieu de ne traiter que de la machine.

(Trad. R. S.)

Silvan Würsch, Killwangen.

Un autre praticien donne son opinion sur le périodique et l'association.

Aujourd'hui, le tracteur et la machine agricole sont inséparables

En réponse à votre appel lancé dans les nos 10 et 11/54 du «Tracteur», je me permets de vous envoyer quelques réflexions.

Si l'on m'avait posé il y a une année la question: «Qu'attendez-vous de l'association, qu'est-ce qui vous plaît ou ne vous plaît pas dans ses activi-

tés ?», j'aurais critiqué plusieurs choses. Aujourd'hui, je ne peux que féliciter l'association au sujet de la réalisation du tracteur à usages multiples. En tant qu'abonné d'une revue professionnelle allemande, je savais que le développement de ce type de tracteur était déjà avancé à l'étranger. Aussi était-ce avec étonnement que je constatais encore et toujours que l'Association suisse de propriétaires de tracteurs se tenait beaucoup trop dans l'expectative dans la question de l'évolution du tracteur uniquement transporteur vers le tracteur à plusieurs usages. Il m'est agréable de voir maintenant que bien du travail utile a été accompli dans le silence, à cet égard, et que l'agriculture suisse, pour récompenser sa patience — pour ainsi dire —, s'est vu offrir le cadeau de quelques tracteurs à usages multiples de fabrication indigène, mûrement étudiés. J'attends cependant de l'association qu'elle ne se repose pas sur ses lauriers.

Sommes-nous au début d'une grande évolution ? A mon avis, l'emploi des tracteurs et des machines agricoles a pris une telle importance que l'Association suisse de propriétaires de tracteurs devrait élargir son cadre en devenant une association de propriétaires de tracteurs et de machines agricoles.

L'association devrait ensuite faire valoir l'influence qu'elle possède dans le secteur des instruments portés (normalisation, fabrication en série, prix, qualité). Le tracteur et la machine agricole sont inséparables, aujourd'hui.

Les cours et les démonstrations doivent constamment avoir pour but de tenir les agriculteurs au courant du développement et des innovations enregistrés dans le domaine du machinisme agricole. Est-ce trop demander de proposer que l'on crée en Suisse une Ecole de mécanique agricole ? Le paysan qui posséderait les connaissances techniques suffisantes serait en mesure de se comporter avec plus de compréhension et de soin avec ses machines et instruments. L'idée du tracteur à usages multiples est si nouvelle que bien des agriculteurs ne sont pas encore au clair sur ses possibilités et ses limites. Les sinistrés de guerre allemands estiment nécessaire d'organiser des cours de 4 semaines sur les machines agricoles. Le paysan suisse n'a-t-il donc rien à apprendre en fait de machinisme agricole ou bien est-il capable de compléter ses connaissances dans un cours de 2 ou 3 jours seulement ? Il ne pourrait qu'être utile que l'association élargisse encore davantage son service de renseignements afin de mettre l'agriculteur en garde contre de mauvais achats et de l'assister de toutes manières dans toutes les questions de machines agricoles.

Je conclus en formant mes meilleurs vœux pour l'Association suisse de propriétaires de tracteurs pour la 4e décennie de son existence.

(Trad. R. S.)

Robert Schmid, Winikon/Uster (ZH)

Nous laissons au vice-président le soin de jeter un



Regard vers l'avenir

Il n'y a pas besoin d'être prophète pour voir que l'Association suisse de propriétaires de tracteurs ne pourra pas entrer de sitôt dans une période plus calme. Trop de problèmes, dont certains de grande importance, attendent encore leur solution. Sans entrer dans des détails, je citerai les suivants:

Développement des connaissances professionnelles

- Répétition périodique des cours d'instruction donnés jusqu'ici sur la connaissance et le dépannage du moteur ainsi que sur l'entretien des tracteurs, en vue de disposer en permanence d'une équipe de chefs de cours.
- Organisation de cours d'instruction sur l'utilisation et l'entretien d'instruments portés pour tracteurs.
- Elaboration de directives concernant l'aménagement et l'équipement d'un atelier de réparation pour tracteurs et machines agricoles *).
- Publication, dans l'organe de l'association, de recommandations générales concernant le fonctionnement, l'utilisation et l'entretien des tracteurs.
- Développement de l'éducation des conducteurs de tracteurs dans le domaine de la circulation routière.
- Encouragement aux mesures préventives contre les accidents.
- Indication de nouvelles méthodes rationnelles de travail dans le «Tracteur».
- Informations paraissant dans le «Tracteur» relativement aux nouveautés dans le domaine des tracteurs et des machines agricoles.

Défense des intérêts des propriétaires de tracteurs

- Lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur la circulation routière et de son règlement d'exécution.
- Lors de la publication d'éventuelles prescriptions complétant la nouvelle loi sur la circulation routière (circulaires).
- Lors des efforts futurs tentés en vue d'obtenir une détaxe douanière sur l'essence à usage agricole.
- Lors de la révision des taux de primes des assurances - responsabilité civile pour conducteurs de tracteurs et de la définition corrélative du domaine d'utilisation des tracteurs agricoles.
- En veillant au maintien du domaine actuel d'utilisation du tracteur agricole lors de la très prochaine révision du tarif général des douanes ainsi que de la réglementation du trafic local.
- En corrélation avec la future ordonnance fédérale sur la prévention des accidents dans l'agriculture (pour autant qu'elle contienne des clauses déraisonnables).
- En formant des agromécaniciens afin que les réparations des tracteurs et machines agricoles

- puissent être effectuées correctement sur place par des professionnels, ce qui en abaissera les frais d'exploitation.*)
- En faisant procéder gratuitement à des analyses de carburants et de lubrifiants par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux.
 - En redoublant d'efforts pour arriver à réaliser l'interchangeabilité des tracteurs et des instruments.

Conseils

- Consultations gratuites dans les questions d'achat et de garanties de machines, de même que dans des affaires litigieuses (en collaboration partielle avec l'IMA).
- Rédaction gratuite de recours de tous genres.

Divers

- Elaboration de directives concernant la vente de tracteurs d'occasion. *)
- Examen de la nécessité de créer des locaux pour l'entretien en commun des machines.

*) D'après les indications de M. Frizzoni, président de la commission technique.

Je me permettrai maintenant de faire quelques remarques au sujet de certains points. Divers milieux nous portent envie à cause de la position spéciale du tracteur agricole dans la loi en vigueur sur la circulation des véhicules à moteur (L.A.), par rapport à celle des véhicules rapides. Ce sentiment a pris ces derniers temps un caractère hostile. Toute faute pouvant être considérée comme une infraction — même légère — aux règles de la circulation (et qui, en somme, pourrait être commise à l'occasion également par le meilleur conducteur d'auto), est exagérément amplifiée et rendue publique. Disons en passant que, nous aussi, nous sommes par exemple d'avis que des jeunes de moins de 15 ans ne doivent pas tenir le volant d'un tracteur sur des routes à circulation intense.

Le texte de la nouvelle loi sur la circulation routière, qui s'étend aussi à d'autres véhicules et même aux piétons, n'existe pas encore dans la version qui sera soumise à la votation des Chambres fédérales et au peuple. Nous aurons donc encore l'occasion d'émettre notre opinion à l'égard des diverses propositions présentées. D'autre part, nous ferons tout ce que nous pourrons pour engager les représentants de l'agriculture au pouvoir législatif, ainsi que l'Union suisse des paysans, à lutter pour que la position spéciale du tracteur agricole, absolument justifiée, soit maintenue. Pour parvenir à ce but, et afin d'alléger la tâche de nos représentants, il est cependant indispensable et urgent que les conducteurs de tracteurs se montrent disciplinés et qu'aucune fille ou garçon au-dessous de 15 ans ne conduise un tracteur sur les routes à trafic intense (bien que la vitesse soit déjà limitée à 20 km/h). C'est en effet de leur comportement correct à eux tous que dépend le succès de nos demandes.

Parmi les tâches qui incombent également à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs se trouve notamment celle d'instruire suffisamment de moniteurs, lors des cours d'instruction, afin qu'ils soient en mesure d'inculquer aux conducteurs de tracteurs les connaissances nécessaires concernant les objets suivants: règles de la circulation, conduite correcte du

tracteur, utilisation et entretien des tracteurs et des machines agricoles, prévention des accidents et assurances. Notre association déploie déjà depuis des années des efforts dans ce domaine. Nous sommes heureux que le travail accompli à cet égard ait été récompensé par des succès et nous avons la conviction qu'il en sera de même à l'avenir. Les sections sauront gré aux dirigeants de l'association d'avoir la possibilité de demander du personnel instructeur pour organiser elles-mêmes des cours.

Le secrétariat central a fait depuis longtemps l'acquisition du matériel d'enseignement nécessaire pour les cours, soit des films, des diapositives, des modèles, etc., ainsi que les publications professionnelles voulues, et il les tient à la disposition des sections. S'il est de notre devoir de ne faire voir aux participants aux cours que des machines qui ont fait leurs preuves, il nous faut également leur montrer les nouveautés afin de leur donner une formation complète. Il est presque superflu de dire en passant que notre périodique «Le Tracteur» est un organe professionnel qui répond aux exigences du temps présent. Le comité directeur aura soin qu'il en soit toujours de même dans l'avenir.

Les manifestations que l'association centrale met sur pied elle-même ou en collaboration avec ses sections (les démonstrations de machines ou de nouveautés dans le domaine du machinisme agricole, par exemple), sont toujours très fréquentées. C'est signe qu'il faut poursuivre dans cette bonne voie.

La collaboration avec d'autres organisations agricoles se montre toujours plus d'une nécessité absolue. L'action en commun avec l'Union suisse des paysans et avec l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA) vient en premier lieu; mais elle s'avère aussi indispensable avec d'autres associations, surtout avec l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA), à qui nous ne pouvons qu'être reconnaissants pour la mise à disposition de démonstrateurs et la possibilité de visiter des fabriques. Actuellement, au moment où le tracteur à usages multiples fait ses débuts, nous en sommes réduits aux expériences et aux connaissances des fabricants pour avoir des éclaircissements au sujet des divers instruments portés. Il convient de mentionner aussi de manière particulière: les établissements d'enseignement agricole, le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents (BPA), la compagnie d'assurance Mutuelle-Vaudoise-Accidents (avec qui nous avons des relations de contrat), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM) et ses spécialistes, qui tous, rendent de grands services à l'association, ce dont nous les remercions très sincèrement.

Les indications qui précèdent n'ont touché que quelques problèmes seulement qui occuperont l'association pour l'avenir prochain. En gardant toujours les yeux ouverts, nous serons en mesure de surmonter beaucoup plus facilement les difficultés qui se dresseront inévitablement sur notre chemin.

(Trad. R. Schmid)

F. Laufer, Zürich